

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10. On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 23 ; EWIG, r. Amboise-Richel, 9 ; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20c. Réclames... 30. Faits divers... 75. RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces. Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne : A PARIS, chez MM. HAVAS-LAVITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 Mai 1881.

Campagne de Tunisie

Camp d'El-Fedj, 13 mai. (Arrivée le 16 à deux heures.)

La journée d'hier a été la plus mauvaise que nous ayons eue depuis le commencement de la campagne. La pluie n'a pas cessé un instant.

Malgré ce temps affreux, on a terminé le chemin conduisant à Ben-Metir, à travers un formidable défilé qui ouvre en face de notre camp.

Les Kroumirs ont presque tous disparu. Ils sont passés sur la rive gauche de l'Oued-Hill. Ben-Metir, l'objectif de la colonne Logerot, est situé au milieu du massif du pays des Kroumirs, à environ 28 kilomètres de Tabarque et 15 kilomètres de Roum-el-Souk. Le but du mouvement de la colonne Logerot est d'appuyer les trois brigades de la division Delebèque. Ce mouvement est d'une incontestable utilité, parce qu'il sépare les Kroumirs des tribus voisines de Béja et porte la guerre au cœur du pays des Kroumirs.

La colonne Logerot sera ainsi à portée d'opérer toutes les diversions nécessaires.

Le général Logerot avance avec une grande hardiesse, en se gardant bien, et en éclairant sa route à grande distance par reconnaissances qu'il dirige souvent lui-même.

La colonne était prête à marcher dès le matin sur Ben-Metir, mais les mouvements des brigades Delebèque, que la colonne Logerot est destinée à appuyer, ont été retardés par un temps affreux.

Souk-el-Arba, 13 mai, 8 h. 45, matin. (Arrivée le 16, à 2 h., soir.)

Vers midi, le feu redouble. L'action est sérieuse. Les chasseurs d'Afrique et les goums, soutenus par trois compagnies de

zouaves et de tirailleurs, s'avancent dans la vallée et sur le versant gauche des montagnes.

Les brigades de la division Delebèque doivent être très-près au-delà du massif à notre gauche, par suite des grandes distances que la colonne Logerot a franchies. On croit même que, dans la matinée, on a entendu le canon.

Les Kroumirs se seraient donc rejetés sur la division Delebèque. Notre artillerie de campagne, mise en batterie dans le campement même et qui envoie des projectiles à 3,500 et 4,000 mètres, semble produire un grand effet sur les Kroumirs.

Du camp, nous dominons complètement le théâtre de la lutte. Vers trois heures, un mulet apporte deux blessés : un lieutenant du 3^e chasseurs d'Afrique, atteint légèrement à la cuisse, et un chasseur blessé plus sérieusement. Un autre chasseur d'Afrique a été tué. Le feu diminue quelque peu et cesse vers trois heures.

Evidemment, nous assistons à une lutte suprême et décisive. La solution doit être prochaine, grâce surtout à la coopération de la colonne Logerot, vigoureusement conduite et déjà aguerrie. Mais cette dernière lutte peut être très meurtrière. Les Kroumirs, réunis dans ce pays comme dans leur dernier repaire, se défendent avec une grande énergie. Le pays favorise admirablement leur résistance qui se prolonge malgré les feux de salve qui fouillent les bois et malgré l'artillerie. Les Kroumirs, cachés derrière des arbres touffus, tirent de près sur tout soldat qui approche, puis ils s'enfuient. Il est possible que l'on ait à regretter d'autres pertes.

Tunis, 17 mai.

Le Bey a adressé au Sultan, non une protestation contre le traité de garantie, mais une simple lettre, afin de lui expliquer que s'il avait signé ce traité, c'est qu'il ne lui avait pas été possible de faire autrement.

On assure ici que si la Porte émet la prétention de déposer le Bey, la France le soutiendra.

La Calle, 16 mai.

Le colonel Delpech a reçu la demande de soumission de trois des quatre fractions des Houamdia.

Des conditions plus dures seront imposées à la dernière fraction si son cheik ne se présente pas aujourd'hui au camp.

Les tribus khroumires environnant Tabarque ont fait presque toutes leur soumission, les Mokta et les Nefra ne faisant nullement partie de cette confédération.

Constantinople, 16 mai.

Le Sultan a fait appeler près de lui le comte de Hatzfeld, ambassadeur d'Allemagne, qui a dîné au palais.

Des dépêches privées de Constantinople parlent d'une très-grande agitation qui régnerait depuis deux jours à la Porte.

On parle de protestations très-vives qui seraient communiquées aux représentants des grandes puissances.

Paris, 17 mai.

Le bruit qui a vivement affecté le monde financier à la clôture de la Bourse et qui se maintient au moment où nous mettons sous presse, disent les *Tablettes d'un Spectateur*, c'est que le Sultan, sur l'avis du conseil des ministres et du cheik Ul-Islam, a prononcé la déchéance du Bey de Tunis comme traître à la patrie, et aurait donné l'investiture de la Régence à Kérédine-Pacha.

On dit que, devant la persistance de ce bruit, confirmé par une dépêche arrivée à une grande maison de Banque de Paris, M. Barthélemy Saint-Hilaire aurait télégraphié à M. Tissot de renouveler au Sultan la protestation du 9 mai et de l'informer qu'il prend ses mesures pour empêcher, même par la force, l'installation de Kérédine.

Voici les conditions imposées aux tribus qui demandent l'aman :

- 1° Reddition de leurs armes ; 2° Obligation de concourir au service des convois ; 3° Fourniture de viande sur pied ;

- 4° Réintégration des vieillards, des femmes et des enfants dans le territoire de la tribu ; 5° Livraison d'otages.

Chronique générale.

Samedi matin, à 10 heures, M. Barthélemy Saint-Hilaire recevait de M. de Saint-Vallier une dépêche chiffrée par laquelle notre ambassadeur à Berlin l'informait qu'il avait été mandé auprès du prince de Bismarck pour une communication.

Il s'agissait d'une demande de l'Italie tendant à la réunion d'une conférence européenne pour forcer les troupes françaises à évacuer la Tunisie.

Le prince chancelier communiqua en même temps à M. de Saint-Vallier sa réponse à cette demande, réponse conçue dans des termes non pas seulement énergiques, mais très-durs pour le gouvernement italien.

On lit dans le *Télégraphe* :

« Bizerte sera et demeurera occupé par les troupes françaises.

« Dès à présent, toutes les mesures relatives à l'occupation sont concertées et vont être définitivement arrêtées.

« Il ne serait pas vrai que le traité subordonnât la cessation de cette occupation à la preuve fournie par le Bey que son gouvernement peut assurer la sécurité des frontières.

« L'appréciation sur ce point est entièrement réservée au gouvernement français. »

On télégraphie de Londres à la *Liberté* que l'Angleterre demanderait la neutralité de Bizerte.

Le *Temps* dit que le général Bréart a reçu le grand cordon du Nicham. Le général Bréart est entré à Tunis entouré de trois escadrons de cavalerie pour recevoir la colonie française.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

C'est chose étrange que le degré de faiblesse ou peut atteindre celui qui s'est habitué à se laisser dominer. J'avais pris sur Henri un tel empire que je pouvais tout lui dire sans qu'il regimbât contre ma tyrannie ; il ne protesta pas, mais il était alors sous l'influence d'idées mélancoliques, ce qui lui arrivait souvent, même dans les réunions les plus folâtres.

— Jean, me dit-il avec un accent plein de tristesse, tu es plus fort que moi, tu es homme d'imagination et de ressources ; tu trouves des idées qui ne me viendraient jamais, et tu m'as aidé souvent à sortir d'un mauvais pas quand, rédait à moi-même, je n'aurais jamais su me tirer d'affaire ; aussi j'ai mis en toi toute ma confiance, je me laisse en toutes choses conduire par toi ; et cependant je me demande parfois si je n'ai pas fait fausse route, je me sens parfois pris de regrets et de remords.

— Va toujours, mon ami, tu m'instruis. Il ne releva pas cette interruption railleuse et continua du même accent triste qui m'agaçait.

— Jean, quand tu m'as pressé de partir pour Paris, tu me parlais d'une absence de quelques mois, et cependant une année et demie s'est écoulée depuis ; je ne te fais pas de reproches, ajouta-t-il en remarquant mon geste d'impatience, mais je ne puis chasser de ma pensée le souvenir de ma dernière entrevue avec mon père, et je me dis que son dévouement, sa tendresse méritaient mieux de moi. Je me rappelle aussi cet affreux orage qui accompagna notre départ ; c'était peut-être un avertissement, mais il était écrit que je suivrais la voie tracée par toi.

« Si l'on m'avait dit alors que je ne verrais plus mon père, qu'il s'éteindrait dans son château solitaire en demandant en vain le fils qu'il avait tant aimé, je ne serais pas parti. Les lettres qu'il m'adressait étaient pleines d'une affection alarmée, j'aurais dû deviner sous la réserve de son langage qu'il craignait de m'affliger, que j'avais laissé un vide affreux dans sa demeure, que ses jours s'écoulaient mornes et désenchantés ; tu me rassurais, tu calmais mes scrupules, et j'allais, au milieu des plaisirs qui se renouvelaient sans cesse, oublier les impressions pénibles qui venaient me troubler. Il tomba malade. Mon premier mouvement à cette nouvelle fut de partir, mais j'avais alors des intérêts sérieusement engagés ; tu me prouvais qu'en m'éloignant je m'exposais à des pertes énormes et que je ne pouvais te laisser à toi seul le fardeau et la

responsabilité de nos affaires communes ; je restai... et bientôt une lettre bordée de noir m'apprit que je n'avais plus de père.

« Ah ! Jean, j'ai bien souffert alors ; l'image de celui qui reposait dans le petit cimetière du village m'obsédait sans cesse ; je voyais la chambre funéraire où des étrangers seuls s'étaient agenouillés autour des cierges, ce cortège dans lequel on remarquait l'absence du fils, et je me répétais que les choses auraient dû se passer autrement.

« Je ne suis pas allé ensuite faire une visite à sa tombe ; j'étais retenu par la honte et par ces mille considérations qui arrêtent les hommes emportés dans le tourbillon de la vie parisienne.

« Je sais que ton amitié ne m'a pas manqué, tu m'as aidé à me distraire, à fuir dans des distractions toujours nouvelles les souvenirs qui me poursuivaient. Eh bien ! je n'y ai pas réussi, j'éprouve dans mon cœur un vide que rien ne peut combler, et, au milieu de la gaieté la plus bruyante, il arrive que des images pénibles reportent bien loin ma pensée. Je n'ai point ta fermeté et ton énergie de caractère. J'éprouve de la satiété et de la fatigue dans la fiévreuse atmosphère au milieu de laquelle nous vivons, je me sens attiré vers les belles et sereines campagnes de mon pays natal.

Ce langage aurait dû me toucher ; il m'inspira une pitié dédaigneuse.

Je tenais à garder Henri auprès de moi ; je ne

voulais pas qu'il retournât à Alboval pour y faire des révélations compromettantes sur mon compte.

Mon orgueil était trop flatté de l'empire que le fils du garde-chasse exerçait sur le descendant des châtelains du pays pour que je ne cherchasse pas à le prolonger à tout prix.

Sa vraie noblesse m'aidait à faire accepter ma noblesse usurpée ; j'avais d'ailleurs pour lui de l'affection, mais une affection profondément égoïste qui se liait à mon intérêt personnel.

Par ces motifs et par d'autres encore, je ne voulais pas qu'il m'échappât ; mais résister ouvertement à son désir était peut-être dangereux.

Je résolus de gagner du temps, persuadé qu'une résolution ajournée est presque toujours une résolution manquée ; j'avais déjà bien souvent employé ce système avec Henri, et il m'avait constamment réussi.

— Tu veux aller à Alboval, lui dis-je, soit ; mais rappelle-toi que nous avons accepté une soirée à Autenil et que nous devons rendre le souper de notre nouvelle connaissance, ce jeune Mexicain.

Il céda comme d'habitude ; comme d'habitude aussi, à ce retard devaient en succéder d'autres ; et ces obstacles, ces prétextes que je trouvais toujours moyen de faire naître, devaient enchaîner Henri pour longtemps à Paris.

(A suivre.) Louis COLLAS.

Le conseil municipal de Paris vient d'élire président M. Engelhard, par 44 voix sur 75 votants.

M. Sigismond Lacroix a obtenu 30 voix.

Le Français croit savoir que M. Gambetta a fait de vains efforts pour empêcher le général Cialdini de donner sa démission d'ambassadeur.

Il est intéressant de consulter l'opinion des journaux algériens sur la campagne tunisienne et la situation actuelle de notre colonie. Si nous prenons l'*Akhbar*, feuille républicaine qui se publie à Alger, et dont le témoignage ne peut être suspect, nous voyons qu'il ne manifeste à l'égard de l'expédition de Tunis qu'un enthousiasme médiocre et qu'il fait remonter à l'incapacité de M. Albert Grévy la responsabilité des troubles qui menacent d'éclater dans nos possessions africaines :

« Nous avons déjà dit que notre expédition actuelle en Tunisie pouvait avoir, si l'on n'y prenait garde, des conséquences funestes pour l'avenir de l'Algérie.

» Des bruits de mécontentement, de soulèvement général, d'insurrection, courent déjà partout.

» On sait que tous les musulmans se considèrent, en Algérie, de même qu'en Tunisie ou en Turquie et au Maroc, comme solidaires vis-à-vis des Chrétiens, et que la religion les unit tous dans une même haine contre les infidèles.

» Il est donc certain que les indigènes de l'Algérie voient avec quelque déplaisir la France entrer en Tunisie et agir comme si elle allait s'en emparer définitivement. Un certain mécontentement s'est manifesté sur quelques points de la colonie, et on a remarqué que les Arabes devenaient de jour en jour plus arrogants, plus insolents. Ils subissent, dit-on, l'influence de certains fanatiques, qui vont dans les tribus, annonçant que le jour est arrivé et que l'islam va chasser le Christ.

» L'établissement du régime civil par M. Albert Grévy a donné lieu à bien des plaintes, la plupart fondées, il faut le reconnaître. On peut en trouver des preuves irréfutables dans les états de la colonisation, documents officiels publiés par le gouvernement général lui-même. On y voit, par exemple, que parmi les villages créés, beaucoup n'ont pas d'eau, sont mal situés, sont insalubres, n'ont pas d'avenir. Dans certains, les colons n'ont pas un hectare de terre labourable.

» Sans aucun doute, la responsabilité de semblables faits ne doit pas incomber au système, mais bien plutôt à ceux qui sont chargés de l'appliquer, ou encore à celui qui s'est toujours réservé la direction suprême de tout, voulant tout voir, tout décider du fond de son cabinet, laissant empiler les dossiers dans ses cartons, et en fin de compte ne faisant rien, ou faisant tout de travers.

Ainsi, de l'aveu des républicains, M. Albert Grévy a désorganisé notre magnifique colonie, dernière conquête de la monarchie française. Il a fallu moins de deux ans au frère de Monsieur Jules pour détruire toute notre administration coloniale.

Le général Bourbaki ne veut pas du témoignage de haute estime que le *Figaro* lui préparait.

« Je vous en supplie, écrit-il à son ami, arrêtez cela. Je ne suis qu'un soldat qui a participé à la conquête de l'Algérie, dont la France doit être reconnaissante aux Bugeaud, Changarnier, Lamoricière, Cavaignac, Mac-Mahon, Pélissier, Canrobert. Les témoignages d'estime que je reçois de toutes parts me consolent de la mesure qui a été prise à mon égard. »

Et au général du Barail, il écrit encore :

« Je veux immédiatement vous confirmer que je tiens absolument à ce que toute souscription et toute manifestation publiques n'aient pas lieu sous mon nom. Il a plu au gouvernement de ne pas me maintenir dans la première section du cadre d'état-major général; je n'en fais pas moins partie de l'armée française, dans la 2^e section du ca-

dre de l'état-major général, où je suis, Dieu merci, en très-bonne compagnie. Vous savez bien, en outre, comme tous mes camarades, que tant que je serai valide comme aujourd'hui, cela ne m'empêchera pas, si jamais le pays était menacé, de trouver un coin où je pourrai mettre à son service mon patriotisme et ma vieille expérience des choses de la guerre... »

Enfin, à M. Saint-Genest, le promoteur de la souscription, il envoie dépêche sur dépêche :

« Mon cher lieutenant de l'armée de l'Est, je vous ai fait dire par le télégraphe, puis par écrit, et encore par le télégraphe, que je tenais absolument à ce qu'aucune souscription ni manifestation publiques n'eussent lieu sur mon nom. Obéissez à votre ancien général et ne donnez pas l'exemple de l'indiscipline. En réfléchissant, vous jugerez que ma décision immuable est la bonne et surtout la plus conforme à mon caractère. Je tiens cependant à vous exprimer ma reconnaissance pour vous et les remerciements que j'adresse de tout mon cœur au journal et aux adhérents de votre idée. »

M. Saint-Genest a donc dû obéir. Mais le pays gardera pieusement le souvenir du vaillant et glorieux général, plus grand par sa loyale fidélité à la discipline que le ministre opportuniste qui désorganise l'armée pour obéir aux rancunes de son Maître occulte.

MORT DE L'AMIRAL DE LA RONCIÈRE LE NOURY.

La marine vient de perdre une de ses plus hautes notabilités. Quoique prévu, cet événement produira dans toutes les âmes honnêtes et vraiment françaises une douloureuse impression.

L'amiral de la Roncière Le Noury est mort dans la nuit de samedi, à Paris.

Né en 1843, le baron Clément de la Roncière Le Noury fut admis, en 1829, à l'École navale. Après diverses campagnes dans les mers du Sud et plusieurs missions en Angleterre, il fut nommé capitaine de frégate, puis, en 1852, chef d'état-major de l'escadre de la Méditerranée. Pendant la campagne de Crimée, il commandait le *Roland* et fut fait alors capitaine de vaisseau; en 1856, il dirigeait l'expédition scientifique dans les mers du Nord; et après plusieurs missions à la tête de la division du Levant, obtenait en 1861 le grade de contre-amiral. Ce fut lui qui, en 1866, prit le commandement d'une division navale cuirassée et opéra l'évacuation de nos troupes du Mexique.

Au début de la guerre de 1870, il était vice-amiral. A ce titre il fut mis à la tête des marins de la flotte envoyés dans les forts de Paris et dirigea la sortie d'Épinay-sur-Seine et l'attaque du Bourget. En 1874, les électeurs de l'Eure l'envoyèrent à l'Assemblée nationale. Il y siégea constamment à droite.

L'amiral de la Roncière Le Noury a publié plusieurs ouvrages, entre autres : des *Considérations sur les marines à voiles et à vapeur de France et d'Angleterre (1844)*; la *Marine au siège de Paris (1872)* avec atlas. Il était, depuis 1873, président de la Société de géographie. L'amiral était sénateur de l'Eure et grand-officier de la Légion-d'Honneur.

TROUBLES A MARSEILLE.

Il faut avouer que les républicains ont un tact et un patriotisme au-dessus de tout éloge. Pendant que le cabinet s'arrange pour soulever contre nous l'opinion publique en Angleterre et en Italie, les intransigeants s'occupent d'achever de nous aliéner la Russie.

C'est ainsi qu'à Marseille, les radicaux ont organisé une manifestation révolutionnaire contre le Czar et en faveur de Jessa Helfmann.

Le meeting ayant été interdit, la bande des purs, drapeau rouge en tête, s'est promené par les rues en hurlant : Vive Jessa ! et : A bas le Czar ! ces cris ont été proférés sous les fenêtres du consul de Russie, outrages immondes que ceux-là et que le gouvernement a tolérés.

En effet, trois arrestations ayant eu lieu après le désarmement d'un gardien de la paix, le commissaire de police, sur l'ordre qui lui en a été donné par les émeutiers, s'est empressé de faire mettre en liberté les

braves insulteurs que la police avait commis la faute d'arrêter.

Ainsi, d'une part, injure publique à un souverain, et d'autre part soumission de l'autorité à la foule révolutionnaire.

Voilà, vraiment, une bonne journée pour la République !

L'Union nationale annonce que les élèves du lycée d'Alby se sont insurgés le dimanche 8 mai. D'après les renseignements qui sont donnés, ils exigeaient qu'une punition infligée à un de leurs camarades fût levée. Leur réclamation n'ayant pas été écoutée, ils se seraient mis en état de révolte, ce qui aurait motivé l'expulsion de quatre d'entre eux. Cette insubordination s'étant renouvelée lundi, quatre ou cinq autres élèves auraient été expulsés.

Etranger.

AUTRICHE. — A propos des fêtes qui ont lieu en ce moment à Vienne pour le mariage du prince héritier avec la fille du roi des Belges, le *Monde* signale l'enthousiasme général des populations de l'empire autrichien :

« L'Autriche est en fête. Le cœur de ses peuples bat à l'unisson du cœur de l'empereur. Hongrois et Allemands, Serbes et Dalmates, Polonais et Transylvains, Croates et Tchèques, tous saluent d'un même cri de joie l'union de l'archiduc Rodolphe avec la fille du roi des Belges. L'enthousiasme est universel; jamais l'écusson des Habsbourg n'a brillé d'un plus vif éclat; par l'amour qu'ils lui témoignent, les sujets sont entrés comme au foyer du souverain.

» Ainsi, un trône assailli par tant de furieuses tempêtes, un trône dont la chute a été si souvent prédite à jour fixe, nous apparaît tout à coup dans un rayon de force et de splendeur !

» Oh ! qu'après les longues et douloureuses épreuves du passé, de pareilles heures doivent être douces à l'âme de François-Joseph !

« Je n'aurai pas de jeunesse, » dit-il tristement à sa mère le jour où, en des circonstances calamiteuses, il ceignait la couronne de la grande Marie-Thérèse; et sa parole n'était que trop vraie. On sait sous quel fardeau, par quels rudes chemins, au milieu de quelles angoisses il s'est avancé dans la vie !

» Mais il a eu mieux que les plaisirs de la jeunesse : il a eu les viriles satisfactions du devoir accompli, et, l'Europe le voit, Dieu n'a pas laissé ses efforts sans récompense.

» En son vaste empire, l'union a succédé à la discorde. Un principe d'ordre, de coordination, de salut commun s'est dégagé de la confusion des races. L'Etat est redevenu un assemblage de familles. Le souvenir des revers a fait de nouveau place à de nobles espérances : l'Autriche est désormais en droit de compter sur l'avenir.

RUSSIE. — On a remarqué parmi les chefs des émeutes anti-juives à Kiew des gens portant redingote sous la blouse ouvrière. On se doute de l'influence directe des nihilistes.

On a découvert que c'est dans la Bulgarie que les agents nihilistes les plus redoutables ourdissent leurs complots.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 mai.

Le marché présente les mêmes dispositions qu'hier. Au début de la séance, les cours cotés sont un peu inférieurs à ceux de la clôture d'hier. Notre 5 0/0 ouvre à 120.05, puis s'élève à 120.15. L'amortissable produit le cours de 87.40.

L'action de la Banque de France est revenue à 5,500.

Sur le Crédit foncier, on se maintient au-dessus de 1,700 à 1,705. Les obligations Communales nouvelles 4 0/0 restent très-demandées.

On est à 740 sur le Crédit foncier et agricole d'Algérie.

L'action de la Banque nationale se maintient à 725.

Le Crédit lyonnais ne parvient pas à reconquérir le cours de 900. On se tient à 896.50. Le Comptoir d'escompte est bien tenu à 1,020.

L'épargne apprécie chaque jour de plus en plus les avantages offerts par les obligations de 100 fr. 5 0/0 de la Rente Mutuelle.

La Banque de Prêts à l'industrie a des transac-

tions très-animées. On est à 768.75 sur le Crédit général français. Cette Société arrive à prendre rang au nombre de nos premières institutions de crédit.

L'attention du public est attirée en ce moment sur plusieurs affaires nouvelles. Ce sont les obligations qu'émet la Compagnie auxiliaire des Chemins de fer, au prix de 392.50. Ces titres rapportent 20 francs par an. Viennent ensuite les obligations de première hypothèque de la Société des chemins de fer de Madrid à Cacerès et au Portugal, émises à 303.75 et reposant sur la garantie de la Compagnie royale des chemins de fer Portugais. Enfin le nouvel emprunt Hongrois 4 0/0, dont la souscription s'ouvre à Paris le 19 courant.

L'action du Crédit mobilier oscille de 742.50 à 745. L'action de Suez oscille de 1,815 à 1,820.

Chronique militaire.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* publie la liste des officiers généraux et supérieurs réunis en ce moment à Tours pour prendre part aux conférences et manœuvres.

Cette liste comprend : 40 généraux de division, 33 généraux de brigade, 32 colonels de cavalerie, 24 lieutenants-colonels, 18 chefs d'escadrons et 3 capitaines.

Soit un total de 117 officiers généraux et supérieurs.

Chronique Locale et de l'Ouest.

UNE LEÇON.

La loiisation du personnel des hôpitaux est, on le sait, à l'ordre du jour de la réforme républicaine un peu partout en France, à commencer par Paris.

Il vient de paraître dans un des grands organes de la presse anglaise, le *Daily Telegraph*, un curieux document qui offre bien de l'intérêt dans la question.

C'est un M. Lewis Wingfield, frère de lord Powescourt, qui raconte dans le *Daily Telegraph* des faits survenus sous ses yeux.

La petite vérole sévit à Londres. Un ami en visite chez M. Wingfield étant atteint du fléau, celui-ci voulut le faire transporter dans un hospice, et, ne trouvant pas de place, se résolut à le faire soigner dans sa maison. Il se mit alors en quête d'une garde-malade.

Evitons de déflorer par des citations l'histoire du récit des démarches qu'il tenta vainement auprès d'institutions d'infirmières laïques, près de Covent-Garden ou dans Aldersgate Street, puis dans un établissement de nonnes protestantes du Strand.

Quelqu'un lui conseilla, en désespoir de cause, de s'adresser à une communauté de Sœurs de charité catholiques.

M. Wingfield, peu papiste de son naturel, déclare qu'il goûta peu cet avis. Cependant il essaya.

« Quelle fut ma surprise et ma joie, dit-il, quand la supérieure s'écria vivement : « Un mauvais cas de petite vérole ? mais c'est notre affaire. Pauvre garçon ! Bien sûr, je vais vous envoyer quelqu'un tout de suite. »

L'anecdote vaut son pesant d'or, et il faut confesser qu'elle n'est pas inopportune. Le narrateur la termine par ces simples mots :

« Je ferai peut-être bien d'ajouter que je ne suis pas moi-même un catholique romain. »

Oui, certes, la déclaration ne donne que plus de poids à un loyal témoignage. Ce qu'il est tout à fait inutile d'ajouter, par exemple, c'est que M. Wingfield est encore moins un républicain français : quel est le républicain français qui rendrait hommage si galamment à la vérité, quand la vérité dérange ?

Eh ! bien, monsieur Wingfield, le peuple le plus spirituel du monde a dans ses hôpices toute une armée de ces Sœurs de charité que, dans votre embarras, vous avez rencontrées si promptes à soigner gaiement un sourire aux lèvres, les varioleux peu coûteux des gardes-malades laïques. L'abnégation, les soins intelligents, dévoués, courtois, que vous n'avez pu, en dehors de ces braves filles, trouver à grands renforts de guinées pour votre ami, le plus humble des fonctionnaires de la plus pauvre ouvrière de France, les ont tous les jours, à toute heure, gratuits et sans limite, si rebutant que soit le mal, et si dangereuse que soit la contagion. C'est pourquoi le parti politique et social qui doit aimer tendrement le peuple veut chasser les Sœurs de tous nos hôpitaux. Partons, vous dites, monsieur Wingfield, en partant :

« C'est assez odieux... mais surtout, mon Dieu, que c'est donc pénel ! »

COUR D'ASSISES. — Les sieurs Adolphe Viau et Joseph Lambert, qui se sont rendus coupables d'un grand nombre de vols à Saumur, et qui ont été découverts à l'occasion d'un vol de lapins, rue des Moulins, ont été condamnés hier soir, par la Cour d'assises de Maine-et-Loire, à cinq ans de réclusion.
La femme Viau a été acquittée.

THEATRE DE SAUMUR. — M. Walter, directeur d'une tournée littéraire et dramatique, nous écrit de Paris pour nous informer que ses artistes donneront dimanche prochain, 22 courant, à Saumur, une représentation de *Chien d'aveugle*, pièce nouvelle en 5 actes, grand succès parisien.

ANGERS.

Le Conseil municipal d'Angers est très-gai. On peut s'en convaincre par cette observation au procès-verbal de la séance du 16 mai, que nous extrayons du *Patriote* :

« M. Gaisné lit une rectification par laquelle il demande que les aigles dont sont encore ornés les casques de certains officiers de pompiers soient enlevés avant que la compagnie ne fasse le voyage de Tours.

« M. Métivier, dans le but sans doute d'égarer la séance, s'associe à la proposition de M. Gaisné ; il prie toutefois l'administration de conserver les aigles AFIN QU'ILS PUISSENT SERVIR PLUS TARD ! (Immense éclat de rire). »

BEAUFORT.

La fête patronale, dite de Jeanne de Laval, aura lieu à Beaufort, dimanche prochain, 22 mai, avec le concours des musiques municipales de Beaufort, Mazé, Corné et Cornillé.

CHINON.

L'*Union libérale*, de Tours, nous apprend que la statue de Rabelais, qui sera érigée à Chinon, vient d'être livrée au fondeur. On croit que la cérémonie d'inauguration pourra avoir lieu vers la mi-août ou le commencement de septembre.

TOURS.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Nous entendons de tous côtés s'exhaler des plaintes sur les grossières inconvenances, pour ne rien dire de plus fort, que présentent sur notre champ-de-faire certaines exhibitions revêtues d'une apparence scientifique, mais n'offrant en réalité de satisfaction qu'à une curiosité malsaine. Les maîtres de ces baraques, car il y en a plus d'une en ce genre, semblent croire que toute réserve est observée lorsqu'ils ont indiqué que leur spectacle s'adresse aux hommes seulement.

« D'abord il faudrait que cette précaution fût prise également à l'égard des jeunes gens, auxquels, dans tous les temps et dans tous les pays, on a reconnu qu'était dû le plus grand respect. Puis, quelle nécessité que les hommes eux-mêmes et que les foules se repaissent d'une vue qui, sans leur enseigner rien d'utile, flâte leurs mauvais instincts ?

« Un de nos grands personnages politiques disait dernièrement que toutes libertés étaient permises, à l'exception de ce qui est du domaine religieux. Mettant donc de côté la morale religieuse qui a fait son temps, nous nous bornerons à invoquer ici la morale laïque, dont l'enterrement civil n'a pas encore, que nous sachions, été décrété. Enfin, nous demanderons à notre police comment elle n'a pas prévenu une réclamation pour laquelle tous les honnêtes gens sont unanimes. »

LAVAL.

Fraternité républicaine. — M. Georget, architecte-voyer à la mairie de Laval, vient d'être révoqué dans des circonstances qui ne font pas honneur aux administrations républicaines.

Samedi matin, un journalier, employé aux travaux de voirie, était mandé à la mairie pour y recevoir son congé par suite d'une négligence dans son travail. Il se présentait à M. Georget, qui alla prendre les instructions de M. le maire. Celui-ci donna l'ordre de régler le compte de cet ouvrier et de le

congéder. M. Georget revint à son bureau communiquer cet ultimatum à l'ouvrier, qui, tout à coup, tomba sans connaissance.

Les employés s'empressèrent au secours de ce malheureux, pendant que M. Georget allait prévenir M. le maire, en conférence avec un de ses adjoints. M. le maire répondit : « Je connais cela, c'est une farce ; qu'on lui jette un seau d'eau froide à la tête. » Un médecin, qui était dans les bureaux, vit l'ouvrier, déclara qu'il était en danger et qu'il fallait le porter à l'hôpital. M. Georget avertit de nouveau le maire et l'adjoint, qui ne bougèrent.

Un brancard fut envoyé pour emporter le malade, dont la mort était proche, affirmait le médecin. Averti une troisième fois, M. le maire s'abstint encore ; seul, M. l'adjoint vint assister au départ du triste cortège. L'ouvrier mourut en arrivant à l'hôpital.

Il paraît que M. Georget ne put s'empêcher de témoigner tout haut sa douleur en même temps que sa réprobation de l'incroyable indifférence de M. le maire et de son adjoint. Mal lui en prit. Le soir même, il recevait ce billet, aussi bref que dépourvu de politesse :

« Laval, 7 mai.

« Votre attitude ne me permet pas de vous maintenir dans votre emploi.

« Veuillez avoir à chercher une place au plus tôt.

« Le Maire, BILLION Aimé. »

« M. Georget, à Laval. »

M. Georget répondit de la même encre :

« Laval, 7 mai.

« J'ai reçu votre mot de billet. Mon titre d'architecte et mon diplôme me dispensent amplement de chercher une place.

« GEORGET, architecte. »

« M. Billion, à Laval. »

« P.-S. — Je vous ferai remarquer, monsieur, que j'emploie la même formule que vous. »

Que dites-vous de ce peu aimable Aimé Billion ?

Il y a eu un épilogue. Le lendemain, un autre agent-voyer fut vu donnant une poignée de main à M. Georget, révoqué ; il alla même avec lui au café. En rentrant à la mairie, il trouva sur son bureau un ordre de révocation. Les républicains sont vraiment des frères, ça se voit. (*Union de l'Ouest.*)

NANTES.

Les Nantais protestent vivement contre les arrêtés qui interdisent toute procession religieuse dans la commune de Nantes. Des pétitions au maire se couvrent de signatures. On ne comprend pas que M. Lechat se soit ainsi courbé devant les exigences et les sommations radicales.

Voici la lettre qui a été adressée au Maire de la ville par l'Évêque :

« Nantes, le 14 mai 1881.

« Monsieur le Maire,

« J'apprends, ce matin, que, par arrêté municipal en date du 11 mai 1881, « la sortie des processions est interdite dans toute l'étendue de la commune de Nantes. » Le motif, c'est que ces processions seraient actuellement un grand péril pour l'ordre public.

« Laissez-moi vous dire, monsieur le Maire, que de pareilles craintes me paraissent exagérées. Non, je ne puis me persuader que, dans cette ville de Nantes, dont la foi se manifeste chaque jour par tant d'œuvres admirables, il se rencontre des hommes assez fanatiques et assez perdus d'impunité, pour oser outrager publiquement, au milieu de son triomphe, le Dieu que le monde catholique adore. Non, je ne puis croire que le moindre trouble fût à redouter, à l'occasion de ces processions qui, depuis près d'un demi-siècle, ont constamment reçu, au milieu de notre excellente population, les témoignages les plus éclatants d'une vive et universelle sympathie.

« D'ailleurs, tout ce qui porte un caractère auguste et vénérable, tout ce qui touche aux intérêts légitimes d'un grand nombre, tout ce qui procure aux foules de douces et pieuses joies, tout ce qui donne satisfaction aux sentiments les plus délicats et les plus élevés de l'âme humaine, n'a-t-il pas, dans toute société civilisée, un droit rigoureux à une protection large et efficace ? Autrement, le bien serait sans cesse à la merci du mal. Où serait dès lors la sécurité ? Où serait la vraie liberté ?

« Aussi, monsieur le Maire, l'arrêté municipal du 11 mai m'a-t-il causé la plus pénible surprise. Il restera, pour les catholiques nantais, comme une date douloureuse ; tous en souffriront dans leurs convictions

les plus chères et les plus intimes. Mon devoir était de vous le déclarer, monsieur le Maire, et de protester en leur nom.

« Parmi ces angoisses et ces tristesses, je demande à Dieu qu'il console tant de cœurs blessés, qu'il soulage tant de consciences profondément froissées ; je lui demande surtout qu'il calme les passions, qu'il apaise les haines, qu'il dissipe les préjugés, qu'il nous ramène bientôt ces jours calmes et sereins où nous pourrions voir de nouveau se déployer, au sein de notre grande et pacifique cité, les pompes d'une religion qui ne répand, sur son passage, avec des parfums et des fleurs, que des prières et des bénédictions et des fleurs, que des prières et des bénédictions.

« Agréez, monsieur le Maire, l'assurance de ma respectueuse considération.

« † JULES,

« Evêque de Nantes. »

SAINT-CALAIS.

On lit dans l'*Avenir de la Sarthe* :

« La grève, commencée le 6 mai dernier par les boulangers de Saint-Calais, a échoué piteusement dès mardi.

« La municipalité, pour parer à la famine qu'allait provoquer la coalition des mitrons, avait passé un marché avec la Manutention civile du Mans et tous les jours un wagon de pain arrivait en gare de Saint-Calais.

« Simultanément, une commission de seize habitants, dont la moitié était prise dans le Conseil municipal, jetait les bases d'une Société coopérative, une ville voisine, Vendôme, où fonctionne depuis six années une Société de ce genre, fournit des modèles de statuts qui furent adoptés avec quelques légères modifications.

« Puis la commission agit sans retard, et, lundi à midi, elle avait récolté trois cents adhérents sur les huit cents foyers environ que compte Saint-Calais ; en présence d'un pareil succès, les boulangers effrayés se décidèrent à rouvrir leurs fours, et mardi matin ils portaient du pain chez leurs clients comme ils le faisaient avant la grève ; malheureusement, le cas était prévu, la formation de la Société coopérative, fermement décidée et chez tous les adhérents, ils furent invités à remporter leur marchandise ; en attendant que la Société soit en mesure de fabriquer elle-même, elle continue à fournir du pain de la Manutention.

« On nous a affirmé qu'un boulanger a eu le triste courage de venir demander à M. Desportes de refuser la fourniture de la ville de Saint-Calais et de l'abandonner aux horreurs de la faim plutôt que de lui permettre de lutter contre une coalition de commerçants insatiables.

« Ajoutons, à l'honneur de M. Desportes, que si cette proposition inqualifiable lui a été faite, il n'en a tenu aucun compte.

« En somme, cette grève aura pour résultat la déconfiture probable de plusieurs boulangers. »

Faits divers.

Nous avons annoncé le mariage de M. Patrice de Mac-Mahon avec M^{lle} de Bryant.

M^{lle} de Bryant est dotée par M. Mackay, son beau-père.

M. Mackay est d'origine irlandaise, comme la famille de Mac-Mahon ; il y a trente ans, il gagnait péniblement sa vie en faisant de petites affaires commerciales. Parti pour l'Amérique, il se fit commis-voyageur, puis s'établit pour son compte.

Malheureusement, au bout d'un certain temps (c'était en 1860) il fut forcé de cesser tout commerce, ses affaires ne marchant pas. Il partit alors pour la Californie, et parvint à se rendre propriétaire des mines d'argent de la Nevada, fort peu estimées au moment où il les acheta. Depuis seize ans, ces mines ont acquis une telle valeur que M. Mackay en retire annuellement une somme de 72 millions et demi de francs.

Le téléphone. — Un singulier cas de folie, tout à fait unique dans les annales de la science, vient de se produire à Philadelphie. Depuis quelque temps, la capitale de la Pensylvanie est dotée d'un réseau téléphonique. Le mois dernier, un quaker au domicile duquel on venait d'installer un téléphone a été subitement atteint d'aliénation mentale. Sa folie consiste à se croire transformé en téléphone. On l'a conduit dans un

asile, où il répond continuellement à des appels d'appareils téléphoniques imaginaires qui lui transmettent des messages de tous les points du globe.

Theatre de Saumur.

Tournée littéraire et dramatique (troupe parlienne).

DIMANCHE 22 mai 1881,

SEULE REPRÉSENTATION DE L'IMMENSE SUCCÈS

CHIEN D'AVEUGLE

Pièce nouvelle en 5 actes, de MM. Malard et Tournay.

M^{lle} CROISIER remplira le rôle de *Jeanne de la Barre*.

Les autres principaux rôles seront joués par M^{lle} Jane Genat, M^{lle} Feron, MM. Halphen, Adam, Perrault et Bertelot.

Il a été perdu UNE CHIENNE tachée blanc et orange, ayant nom « Mirza ». Elle porte un collier au nom du propriétaire. Prière de la ramener chez ce dernier. Il y aura bonne récompense.

COMPAGNIE AUXILIAIRE

CHEMINS DE FER

ET TRAVAUX PUBLICS

SOCIÉTÉ ANONYME, CAPITAL : 12,500,000 FR.

Statuts chez M^e SEGOND, notaire à Paris

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

60,000 OBLIGATIONS

Intérêt annuel : 20 fr., payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre. — Remboursement à 500 fr. en 15 années par tirage semestriel.

PRIX D'ÉMISSION : 392 Fr. 50

(Jouissance du 1^{er} mai 1881)

En souscrivant... 100 » Bonification de 2 fr. 50
A la répartition... 150 » par titre libéré à la
Le 1^{er} septembre... 142 50 } répartition.

Ces obligations constituent un placement de 5 1/2 0/0 sans compter la prime de remboursement de 110 fr. par titre.

La Compagnie loue aux Chemins de fer, à l'industrie et au Commerce le matériel fixe, roulant et de traction, et principalement les wagons à marchandises qui font régulièrement défaut à certaines époques de l'année. Les demandes ont presque toujours dépassé le nombre de wagons dont la Compagnie dispose, bien qu'elle ait déjà un effectif de 2,404 wagons à marchandises.

Le produit des obligations est affecté à l'extension des affaires sociales et notamment à la construction de nouveaux wagons.

La Compagnie Auxiliaire n'a aucune dette. Son capital-actions et le matériel nouveau à créer avec le produit de l'emprunt, formeraient déjà la sûreté la plus complète : les Obligations ont encore la garantie de la prospérité de l'entreprise. Les locations de wagons produisent à ce jour une recette d'environ un million de francs par an. L'augmentation du matériel et la participation aux grands travaux publics doivent porter cette recette au chiffre total de 4,500,000 francs, alors que le service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt n'exige que 1,228,533 fr. 50 c. par an.

Les obligations de la Compagnie Auxiliaire sont comparables à celles des grandes Compagnies de Chemins de fer, même objet, même sécurité, même prix, même remboursement.

Elles leur sont supérieures par le produit qui est de 20 francs par an, au lieu de 15 francs, c'est-à-dire par un revenu d'un tiers plus élevé.

ON SOUSCRIT :

Les 23, 24 et 25 mai 1881

A PARIS : chez M. Henri de LAMONTA, banquier, 59, rue Tailbout ;

A la Société Nouvelle de Banque et de Crédit, 52, rue de Châteaudun.

Dans les DÉPARTEMENTS, dans les succursales et chez tous les banquiers correspondants de M. HENRI DE LAMONTA et de la Société Nouvelle de Banque et de Crédit.

Les Souscriptions seront reçues sans frais au Comptoir de l'Anjou, à ANGERS.

Dès à présent, on peut souscrire par correspondance

L'admission à la Cote officielle sera demandée

N'ACHETEZ RIEN

sans réclamer de vos Fournisseurs des

COUPONS COMMERCIAUX

C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE

Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN et C^o, 18, rue

Beaurepaire.

PLUS DE TÊTES CHAUVES. (Voir aux annonces.)

